



C2 RÉVÉLER LES BONNES PRATIQUES

Participation de la communauté au choix de l'emplacement et à la construction du trou foré

Aperçu

Avant le commencement de la construction

- Où sera situé le trou foré ? (prise en compte des aspects hydrologiques, géologiques, sociaux et juridiques)
- Qui est impliqué ?
- Quelles règles et exigences légales doivent être observées ?
- La qualité de l'eau est-elle assez bonne ?

Pendant la construction

- Le trou foré est-il construit à la bonne période de l'année ?
- Le trou est-il foré correctement ? (profondeur du puits, supervision de l'équipe de forage, matériels/matériaux utilisés)
- Le puits sera-t-il correctement rôdé et testé ? (essai de pompage et essai de qualité)

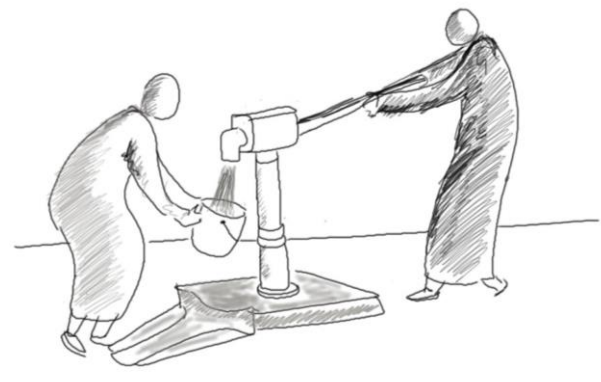
Une fois que le puits a été construit

- Combien d'eau peut-on soutirer du puits sans endommager l'environnement ?
- Comment la source d'eau souterraine sera-t-elle protégée ?
- Comment le trou foré sera-t-il entretenu ? (redevances des utilisateurs, réparations, disponibilité des pièces de rechange, entretien de la pompe, surveillance)



Pourquoi utiliser cet outil ?

Les trous forés (également appelés forages ou puits tubés) constituent une source importante d'eau de boisson dans de nombreux pays. Ils peuvent être utilisés par des foyers individuels, des organisations, des entreprises ou des communautés entières, à la fois en milieu rural et en milieu urbain. Ils sont moins susceptibles de devenir contaminés que les puits creusés à la main.



Sensibilisation

Enfants et jeunes

Climat et environnement

Conflits et consolidation de la paix

Gouvernance et corruption

Gestion des risques de catastrophe

Discrimination et inclusion

Alimentation et moyens de subsistance

Égalité des sexes et Violences sexuelles

Santé et VIH

Influencer les décideurs

Migration et traite des personnes

Eau, assainissement et hygiène

C2 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ AU CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET À LA CONSTRUCTION DU TROU FORÉ

La plupart des communautés locales ne possèdent pas les connaissances, les ressources et les machines nécessaires pour forer et construire elles-mêmes les trous forés. Cela est habituellement exécuté par des prestataires de services extérieurs possédant les compétences, l'expérience et les équipements requis. Cependant, il est très important que les communautés soient impliquées d'un bout à l'autre du processus de conception, de localisation et de construction.



Brève description

Cet outil n'est pas un guide sur la façon de forer et de construire un trou foré. C'est plutôt un manuel offrant des conseils sur les informations dont les communautés et les prestataires de services ont besoin avant de commencer à travailler sur un puits foré. Il suggère également des questions clés que les communautés pourraient poser avant et pendant le processus de construction.



Explication des mots utilisés

Tablier – une plinthe (dalle) en béton entourant un puits d'eau à la surface du sol. Il fournit un environnement propre et contrôle l'écoulement de l'eau en l'éloignant du puits.

Aquifère – une source d'eau souterraine. Une couche de roche ou de matière, comme le gravier, le sable ou le limon, qui retient l'eau.

Trou foré – un puits ou un trou d'eau foré dans le sol et jusque dans l'aquifère. Il est partiellement ou entièrement revêtu et l'eau est extraite à travers ce trou en utilisant une pompe manuelle ou à moteur. Une bonne construction et une bonne protection du puits sont très importantes.

Contaminé – le fait que l'eau devient sale ou « infectée » par son exposition à des excréments ou substances nocives.

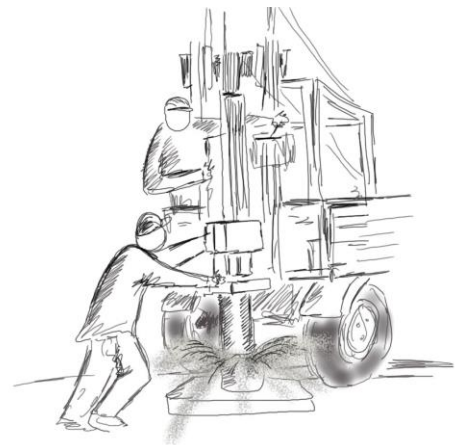
Eau souterraine – l'eau qui se trouve sous la surface du sol, au sein d'un aquifère. Le niveau de l'eau souterraine (ou « nappe phréatique ») pourrait être situé près de la surface du sol ou jusqu'à cent mètres et plus sous la surface.

Nappe phréatique (ou niveau de l'eau souterraine) – le niveau, sous la surface du sol, auquel on peut trouver de l'eau – c'est le « toit » de l'aquifère. La nappe phréatique varie avec les saisons ; elle est plus profonde pendant la saison sèche et plus proche de la surface pendant la saison humide.



Temps nécessaire

La réalisation d'un trou foré peut prendre plusieurs semaines. La vitesse de forage dépend des types de roches dans le sol et de la méthode de forage.



Sensibilisation
Enfants et jeunes
Climat et environnement
Conflits et consolidation de la paix
Gouvernance et corruption
Gestion des risques de catastrophe
Discrimination et inclusion
Alimentation et moyens de subsistance
Égalité des sexes et Violences sexuelles
Santé et VIH
Influencer les décideurs
Migration et traite des personnes
Eau, assainissement et hygiène

C2 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ AU CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET À LA CONSTRUCTION DU TROU FORÉ



Ce qu'il vous faut

Cet outil est axé sur les **informations** dont les communautés ont besoin pour garantir que de bonnes décisions sont prises pour la localisation et la construction d'un trou foré, plutôt que sur les équipements et ressources nécessaires pour forer un puits.

Quels sont les principaux avantages et inconvénients des trous forés par rapport à d'autres sources d'eau ?

Avantages :

- Ils sont plus rapides à foncer que les puits creusés à la main.
- Ils sont moins vulnérables à la contamination.
- Leur construction et leur utilisation sont plus sûres (par rapport aux puits creusés à la main).

Inconvénients :

- Du personnel qualifié et des experts sont nécessaires pour le forage.
- Des équipements techniquement plus sophistiqués sont nécessaires pour leur construction (par rapport aux puits creusés à la main).
- Les puits forés coûtent beaucoup plus cher s'ils sont profonds (plus de 50 mètres).



Les clés de la réussite

- Choisir la localisation d'un puits foré est une étape extrêmement importante. Il doit y avoir des preuves du fait qu'on trouvera de l'eau quand le forage aura lieu. Il est également vital de prendre en compte les besoins et les choix de ceux qui utiliseront le trou foré (surtout des femmes et des enfants). Le trou foré doit être acceptable pour eux et accessible à tout moment de l'année.
- Les puits doivent être forés et construits par des prestataires de services expérimentés et agréés. Une mauvaise construction peut conduire à la défaillance du puits ou à la contamination de l'alimentation en eau.
- La source d'eau souterraine doit être protégée contre la contamination. Il ne faut pas construire de latrines, de sites de décharge de déchets/d'ordures, ni de cimetières à moins de 50 mètres du puits, et il ne faut pas utiliser d'engrais/de pesticides sur le terrain à moins de 50 mètres du puits. Les puits ne doivent pas être situés en aval ou à proximité d'une usine de produits chimiques ou d'une mine.
- De nombreux trous forés cessent de fonctionner parce qu'ils ne sont pas correctement exploités et entretenus. Il relève de la bonne pratique de surveiller le niveau de l'eau souterraine.
- Pour les pompes manuelles et les pompes à moteur montées à la surface, des pièces de rechange doivent être disponibles sur les marchés locaux et des personnes doivent être formées pour entretenir et réparer ces pompes. Les pompes électriques immergées exigent moins d'entretien mais, quand elles tombent en panne, une intervention professionnelle est nécessaire et la pompe doit être retirée du puits foré (ce qui nécessite l'intervention de travailleurs qualifiés).

Sensibilisation

Enfants et jeunes

Climat et environnement

Conflits et consolidation de la paix

Gouvernance et corruption

Gestion des risques de catastrophe

Discrimination et inclusion

Alimentation et moyens de subsistance

Égalité des sexes et Violences sexuelles

Santé et VIH

Influencer les décideurs

Migration et traite des personnes

Eau, assainissement et hygiène

C2 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ AU CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET À LA CONSTRUCTION DU TROU FORÉ



Que faut-il faire ?

Avant de commencer – que devez-vous savoir ?

Où sera situé le trou foré ?

La localisation est très importante ; il y a de nombreux facteurs à prendre en compte.

Y a-t-il les structures rocheuses nécessaires dans le sous-sol et y a-t-il des signes de présence d'eau souterraine ?

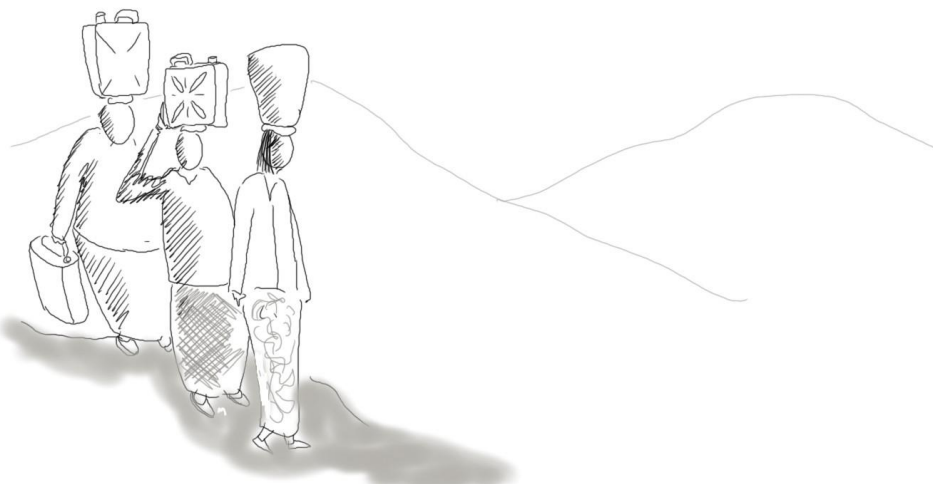
Il est important que ceux qui sont responsables du forage du puits comprennent l'hydrologie (là où se trouve l'eau) et la géologie (les roches) de la région. Ils doivent avoir étudié des cartes et d'autres documents. Ils pourraient aussi devoir entreprendre des essais en utilisant du matériel technique qui montrera si de l'eau souterraine est susceptible d'être présente et d'être accessible par forage, et si le terrain convient à un puits foré. Avant de commencer, un expert devra fournir les informations suivantes :

- preuve de présence d'eau souterraine,
- évaluation montrant qu'il y a assez d'eau pour desservir la communauté (le « débit »),
- preuve du fait que l'aquifère se rechargera assez vite pour constituer une source d'eau durable, et
- preuve du fait que la qualité de l'eau est suffisamment bonne (c'est-à-dire qu'elle est sans danger pour la consommation humaine).

La localisation est-elle acceptable pour et accessible par chacun dans la communauté et ce, à chaque moment de l'année ?

Il est extrêmement important de tenir compte des besoins et des choix de ceux qui utiliseront le puits – surtout les femmes. Le puits ne devrait pas être à plus de 500 mètres du domicile de ceux qui utiliseront l'eau.

Il est également important de s'assurer que la localisation ne signifiera pas que certaines personnes ne seront pas en mesure d'utiliser le puits, comme, par exemple, les personnes souffrant d'un handicap ou celles appartenant à une certaine classe ou caste.



Sensibilisation
Enfants et jeunes
Climat et environnement
Conflits et consolidation de la paix
Gouvernance et corruption
Gestion des risques de catastrophe
Discrimination et inclusion
Alimentation et moyens de subsistance
Égalité des sexes et Violences sexuelles
Santé et VIH
Influencer les décideurs
Migration et traite des personnes

C2 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ AU CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET À LA CONSTRUCTION DU TROU FORÉ

Est-ce légal de construire un puits à cet endroit ? Qui possède le terrain sur lequel sera situé le puits prévu ainsi que les routes d'accès nécessaires ? Avez-vous la permission d'utiliser ce terrain ? (veuillez consulter la section suivante).

Est-ce que la localisation signifie que le puits peut être facilement entretenu et pris en charge ?

Est-ce que l'emplacement se trouve au-dessus du niveau de débordement (saisonnier) des rivières ou lacs voisins ?

Est-il suffisamment éloigné des puits ou sources naturelles existants ?

Qui est impliqué ?

Est-ce que le service des eaux des autorités locales du district est au courant de votre projet et le soutient ?

Il est important de le consulter pour la conception, la programmation et la construction du puits. Il se pourrait aussi que ce service dispose de quelque argent pour ce type d'ouvrage.

Qui va forer le trou ?

Cette décision pourrait avoir déjà été prise mais, s'il convient, la communauté pourrait réfléchir à la façon dont le marché pourrait être adjugé à des prestataires de services locaux (offrant ainsi des emplois locaux et soutenant l'économie locale), plutôt qu'à de grandes entreprises extérieures. Veuillez consulter l'**Outil C1 : Plaidoyer – communiquer avec les personnes au pouvoir** pour trouver des conseils à ce sujet. Cependant, il est extrêmement important que les marchés soient adjugés à des experts-conseils et à des prestataires de services de forage expérimentés et qualifiés. Toute entreprise chargée de l'ouvrage doit s'assurer que les travaux sont conformes aux normes nationales et devrait être réglementée par le secteur public.

Quelles règles et exigences légales doivent être observées ?

Est-ce que l'entreprise de construction est au courant des règles et réglementations concernées et les observe ?

Dans la plupart des pays, vous ne pouvez pas forer un puits juste comme ça ! Vous avez besoin de la permission des autorités concernées, comme le ministère de l'eau ou de l'environnement – cette permission est souvent appelée « permis de soutirage ». Il y a des exigences strictes qui doivent être respectées en ce qui concerne la qualité de l'eau, la localisation du puits, les quantités d'eau qu'il est permis de pomper et à quelle proximité des autres puits le puits peut être situé.

La qualité de l'eau est-elle suffisamment bonne ?

L'eau souterraine est normalement sans danger pour la consommation car cette eau est filtrée naturellement à mesure qu'elle se déplace à travers les couches rocheuses. Cependant, une contamination chimique est possible, c'est pourquoi le puits ne devrait jamais être situé en aval ou à proximité d'une usine de produits chimiques ou d'une mine. Toute contamination provenant de latrines à fosse et de sites de décharge de déchets/d'ordures doit également être empêchée.

cSensibilisa-
tionEnfants et
jeunesClimat et
environ-
nementConflits et
consolida-
tion de la
paixGouvernance
et corruptionGestion des
risques de
catastropheDiscrimi-
nation et
inclusionAlimentation
et moyens
de
subsistanceÉgalité des
sexes et
Violences
sexuellesSanté et
VIHInfluencer
les
décideursMigration et
traite des
personnes

C2 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ AU CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET À LA CONSTRUCTION DU TROU FORÉ

Est-ce que le puits foré est suffisamment éloigné de toute activité agricole où des pesticides et des engrais sont employés ?

Est-ce que l'emplacement est proche ou en aval d'une usine de produits chimiques ou d'une mine ? (si c'est le cas, cette localisation devrait être évitée).

Est-ce que le puits foré est au moins à 50 mètres de toute source de pollution, comme des latrines à fosse ou des sites de décharge de déchets/d'ordures ?

Ce n'est pas seulement la distance à partir du puits lui-même qui doit être prise en compte, c'est aussi la distance à partir du bord de l'aquifère. Les aquifères s'étendent parfois sur plusieurs kilomètres dans le sous-sol. Il est important que tous les efforts soient faits pour vérifier et s'assurer que l'aquifère lui-même n'est contaminé par aucune source (pesticides, engrais, mines, produits chimiques, latrines à fosse, sites de décharge d'ordures).

Le trou foré est-il construit au bon moment de l'année ?

Le forage de puits (tout comme le creusement de puits) devrait idéalement se dérouler pendant la saison sèche, quand les nappes phréatiques sont à leur niveau le plus bas. Cependant, cela est encore plus important dans le cas de la construction de puits creusés à la main.

Pendant la construction

Le trou est-il foré correctement ?

Les puits sont habituellement forés avec une machine, toutefois, dans les terrains plus tendres (comme les graviers de rivière), on peut les forer à la main. Les puits forés à la main ont habituellement une profondeur maximum de 35 mètres. Si le trou doit être plus profond, une machine est normalement nécessaire. Certaines machines puissantes peuvent forer jusqu'à 200 mètres sous la surface du sol. Il est particulièrement important que le trou foré soit vertical (c'est-à-dire qu'il soit foré tout droit vers le bas), sinon une pompe de fond (immergée) pourrait être difficile à exploiter et pourrait subir des dommages.

Il existe de nombreuses méthodes de forage différentes, selon les machines disponibles et les types de roche en sous-sol (la géologie). Pour plus d'informations sur ces différentes méthodes, veuillez consulter les documents énumérés à la section « Pour en savoir plus » ci-dessous.

Est-ce que le prestataire de services fore à la profondeur correcte ? Parfois, il se

pourrait qu'un prestataire de services veuille forer plus profond que nécessaire – car ils sont payés par mètre de profondeur du puits achevé ! Forer trop profondément pourrait endommager le trou foré car l'eau d'un aquifère pourrait être drainée plus loin. Par ailleurs, la qualité de l'eau pourrait être affectée en touchant un aquifère dont l'eau est saumâtre (salée). (Pourtant, il y a aussi le cas où le forage doit traverser un aquifère contenant une eau de mauvaise qualité avant d'atteindre une eau de bonne qualité).

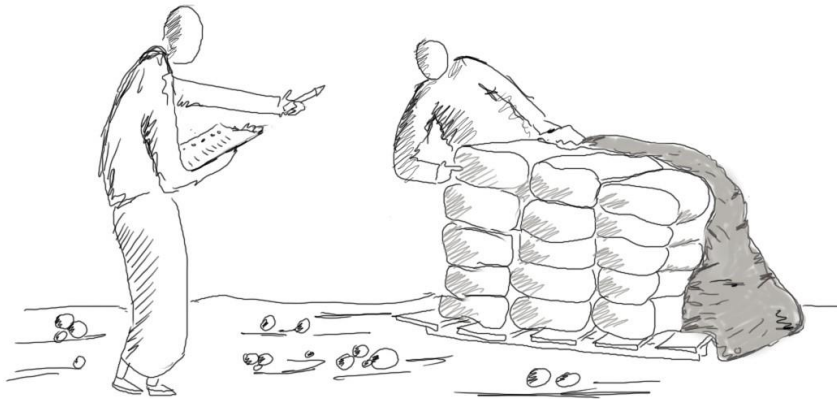
Est-ce que le superviseur est présent sur le site pendant la durée nécessaire ?

Sensibilisation
Enfants et jeunes
Climat et environnement
Conflits et consolidation de la paix
Gouvernance et corruption
Gestion des risques de catastrophe
Discrimination et inclusion
Alimentation et moyens de subsistance
Égalité des sexes et Violences sexuelles
Santé et VIH
Influencer les décideurs
Migration et traite des personnes

C2 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ AU CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET À LA CONSTRUCTION DU TROU FORÉ

Est-ce que les prestataires de services utilisent le type et la quantité corrects de matériaux ?

En certains endroits, les communautés surveillent la construction et la supervision des trous forés. Par exemple, les communautés pourraient surveiller le nombre de tubes de cuvelage installés, le nombre de sacs de ciment utilisés par le prestataire de services et la présence du superviseur. Veuillez consulter l'**Outil C1 : Contrôle des dépenses gouvernementales** pour trouver plus d'informations sur la surveillance des projets tels que la construction d'un trou foré.

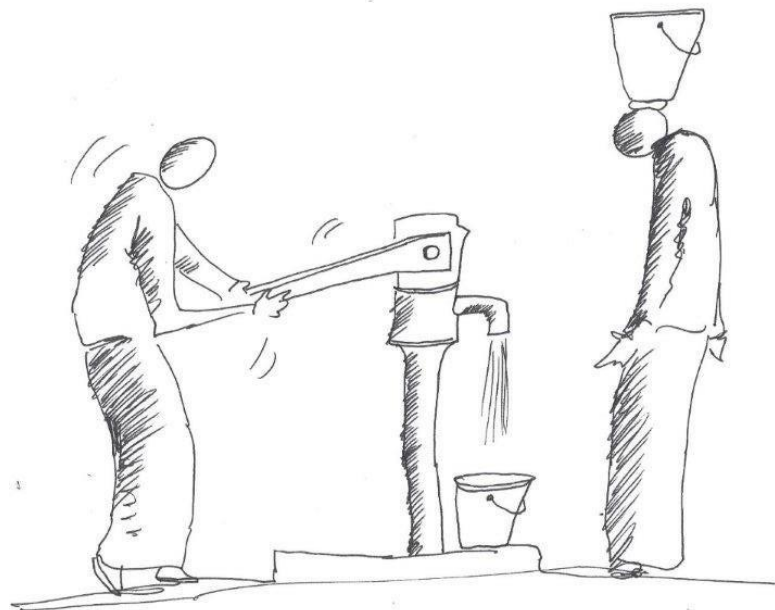


De quel type de pompe le trou foré sera-t-il équipé ?

Différents types de pompe sont disponibles. Les pompes manuelles sont souvent utilisées et le type de pompe dépend de ce qui est disponible localement.

Toutefois, pour un trou foré à fort débit, il vaut la peine de considérer une pompe solaire immergée. Elle pourrait alimenter un réservoir de stockage surélevé qui, par gravité, alimenterait à son tour différentes bornes-fontaines.

C'est une option beaucoup plus coûteuse en ce qui concerne le coût réel de la pompe et des équipements, mais cela signifie que l'eau peut se déplacer beaucoup plus loin et cette option devient donc rentable dans un délai tout à fait court. Pour plus d'informations sur les pompes à eau solaires, veuillez consulter le site Internet de Practical Action : <http://practicalaction.org/pumping-water-by-solar-power>.



Sensibilisation

Enfants et jeunes

Climat et environnement

Conflits et consolidation de la paix

Gouvernance et corruption

Gestion des risques de catastrophe

Discrimination et inclusion

Alimentation et moyens de subsistance

Égalité des sexes et Violences sexuelles

Santé et VIH

Influencer les décideurs

Migration et traite des personnes

Eau, assainissement et hygiène

C2 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ AU CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET À LA CONSTRUCTION DU TROU FORÉ

Avant que le puits ne soit utilisé

Le puits sera-t-il correctement rôdé et testé ?

Avant que le puits ne soit utilisé, il est de bonne pratique de le « rôder ». Cela implique un sur-pompage délibéré de l'eau de façon à attirer encore plus de particules fines dans le garnissage de sable et/ou de gravier. La chasse se poursuivra jusqu'à ce que l'eau sortant du trou soit propre et exempte de toutes matières fines.

Une fois que le puits a été construit, il est également important qu'il soit testé (un « **essai de pompage** »). La pratique de l'essai donne des informations utiles pour savoir si l'eau fournie sera suffisante pour son objet prévu. Elle donnera aussi des informations sur le volume d'eau maximum qui peut être soutiré sans risquer de surexploiter le puits. La qualité de l'eau devrait aussi être testée avant que le puits ne commence à être utilisé par la communauté.

Les questions à poser comprennent les suivantes :

Le puits sera-t-il rôdé avant qu'il ne commence à être utilisé ?

Qui testera le puits ? Quand sera-t-il testé ? Comment les résultats des essais seront-ils partagés avec la communauté ?

La qualité de l'eau sera-t-elle testée ? Comment les résultats seront-ils partagés avec la communauté ?

Il est très important que ces critères soient inscrits au contrat de forage de façon que la communauté ne soit pas laissée avec un puits inutilisable.

Une fois que le trou foré a été construit

Quel volume d'eau peut-on soutirer du puits ?

Il est important de ne pas pomper trop d'eau hors d'un puits foré. Un soutirage excessif pourrait provoquer un rabattement de la nappe phréatique au-dessous du fond du puits. Si cela se produit :

- les terres humides pourraient s'assécher
- le terrain pourrait s'effondrer et un cratère pourrait se former, signifiant que la terre ne peut plus être utilisée pour l'agriculture
- une intrusion d'eau saumâtre pourrait se produire dans les zones côtières (concentration de sel accrue dans le sol ou l'eau souterraine)

Comment la communauté peut-elle s'assurer qu'un soutirage excessif ne peut pas se produire ?

Comment la source d'eau souterraine sera-t-elle protégée ?

Il est important de faire en sorte que l'eau souterraine ne devienne pas contaminée.

- Il ne devrait pas y avoir de latrines, sites de décharge de déchets/d'ordures ou cimetières à moins de 50 mètres du puits.
- Aucune usine ou entreprise de produits chimiques ni aucune mine ne devraient être construites en un lieu risquant de contaminer l'aquifère qui dessert le trou foré.
- Aucun engrais/pesticide ne devrait être utilisé sur le terrain dans un rayon de 50 mètres autour du puits, et un trou foré ne devrait jamais être situé sur un terrain qui se trouve plus bas que la source d'engrais/de pesticide.

Sensibilisation
Enfants et jeunes
Climat et environnement
Conflits et consolidation de la paix
Gouvernance et corruption
Gestion des risques de catastrophe
Discrimination et inclusion
Alimentation et moyens de subsistance
Égalité des sexes et Violences sexuelles
Santé et VIH
Influencer les décideurs
Migration et traite des personnes
Eau, assainissement et hygiène

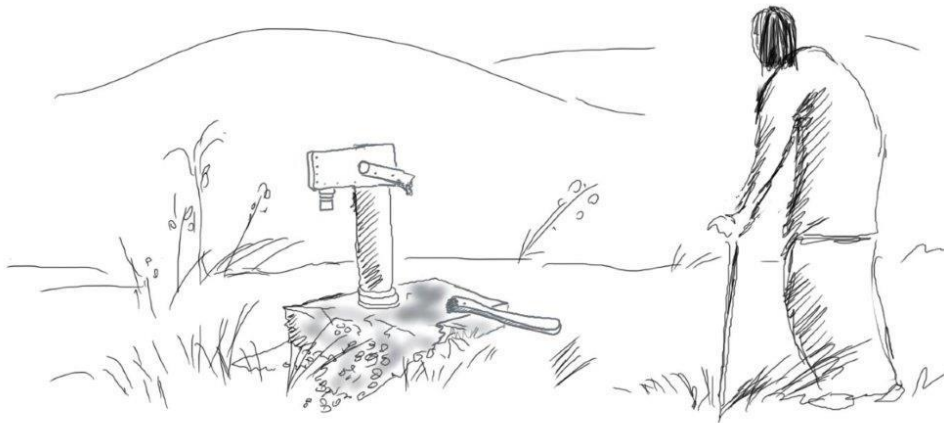
C2 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ AU CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET À LA CONSTRUCTION DU TROU FORÉ

La qualité de l'eau devrait être contrôlée à des moments clés de l'année pour détecter toute présence éventuelle de contamination bactériologique et chimique. Les niveaux de l'eau souterraine devraient également être surveillés.

Y a-t-il des mesures en place pour garantir que la qualité de l'eau et les niveaux de l'eau souterraine sont contrôlés à des moments clés tout au long de l'année ? Comment les résultats seront-ils partagés avec la communauté ?

Comment le trou foré sera-t-il entretenu ?

De nombreux trous forés arrêtent de fonctionner au bout de quelques années parce que la communauté qui les utilise n'en prend pas soin.



Les communautés doivent décider comment garantir que le trou foré sera exploité et entretenu. Certaines communautés choisissent d'établir un comité de gestion (veuillez consulter le **numéro 41 de Pas à Pas**, de **Tearfund**, pour plus d'informations à ce sujet – veuillez lire la section **Pour en savoir plus** ci-dessous).

Il est important que les membres de la communauté comprennent que le paiement d'une certaine somme est nécessaire pour utiliser l'eau. Ces redevances peuvent payer une personne qui gèrera le trou foré et une personne qui sera chargée de l'entretien mécanique de la pompe et du moteur, y compris une révision régulière.

Il y a différentes manières de collecter les redevances. En voici deux exemples :

- Une petite redevance à chaque fois que de l'eau est prélevée. Cette méthode est fondée sur l'intégrité du responsable du trou foré et des utilisateurs.
- Une redevance mensuelle (les personnes en visite ne sont pas incluses et il n'y a pas d'incitation à réduire le gaspillage). Cette méthode est préférable car elle fournit un « revenu » mensuel qui peut être utilisé pour payer un agent responsable de la pompe ou renouveler le stock de pièces de rechange.

Idéalement, la redevance devrait être assez modeste pour permettre même aux personnes les plus pauvres d'utiliser le trou foré. Cependant, la communauté pourrait choisir de permettre aux familles les plus pauvres d'avoir accès au puits sans paiement, peut-être pendant une certaine période de temps.

C2 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ AU CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET À LA CONSTRUCTION DU TROU FORÉ

Toutefois, si la communauté décide de collecter une redevance, la comptabilité doit être tenue par une personne de confiance et respectée et cette comptabilité doit être mise à la disposition de tout membre de la communauté qui le demande aux fins de vérification. Il faut réfléchir à tous les coûts lors de la décision concernant le montant de la redevance, par exemple : le coût de l'entretien et, éventuellement, du remplacement des pièces d'une pompe manuelle, ou de l'exploitation d'une pompe à moteur diesel, y compris la fourniture du carburant.

Comment prendra-t-on soin du trou foré et comment sera-t-il entretenu ?

Comment les redevances des utilisateurs seront-elles collectées ?

Quelle est la procédure permettant de modifier le montant de la redevance ou de recueillir des fonds pour les réparations importantes ?

Si la pompe ou n'importe quelle partie du puits casse, y a-t-il des pièces de rechange disponibles sur les marchés / dans les magasins locaux ?

La communauté sera-t-elle en mesure d'acheter des pièces de rechange ?

Qui révisera régulièrement la pompe et la réparera quand cela sera nécessaire ?

Si la pompe est motorisée (et surtout s'il s'agit d'une pompe immergée), il faudra que quelqu'un retire la pompe du puits aux fins de réparation. Au cas où cela se produirait, il est utile pour la communauté d'avoir une pompe de secours ou de pouvoir en emprunter une. Les pompes solaires immergées deviennent populaires. Idéalement, avec cette technologie, un contrat de réparation doit être conclu avant l'achat.

Est-ce que ceux qui sont chargés de la construction reviendront dans la communauté pour surveiller le trou foré et la pompe ? Une surveillance est nécessaire 6 mois après la date de fin de construction du trou foré, puis une fois par an pendant les dix premières années suivant la date de fin de la construction.



Pour en savoir plus

- WaterAid (2008) Technology Notes, Section 7: Tubewells and boreholes
- Tearfund (1999) Pas à Pas 41 – *Prenons soin de notre terre*, Article sur la gestion d'un puits de forage
- http://tilz.tearfund.org/fr-fr/resources/publications/footsteps/footsteps_41-50/footsteps_41/managing_a_borehole/
- Danert et al (2010) *Code of practice for cost effective boreholes*, Rural Water Supply Network
- Carter et al (2010) *Siting of drilled water wells: A guide for project managers*, Rural Water Supply Network
- <http://www.sswm.info/content/drilled-wells> Sustainable sanitation and water management

Outils complémentaires

- B – L'eau, symbole de bénédiction (étude biblique) [B: Eau, assainissement et hygiène-3]
- B – De l'eau pour la vie (étude biblique) [B: Eau, assainissement et hygiène-4]
- C2 – La collecte des eaux de pluie [C2: Eau, assainissement et hygiène-1]
- C2 – Comment protéger une source d'eau [C2: Eau, assainissement et hygiène-2]
- C2 – Construire un puits creusé à la main [C2: Eau, assainissement et hygiène-3]